



Conseil de la Ville

Règlement RV-2024-34-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Disposition particulière applicable aux établissements de résidence principale

Le tableau de l'article 296.6 de ce règlement est modifié par l'ajout de la zone M0947.

Adopté le 27 janvier 2025

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{er} MAI 2025